AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée

B. P. nº 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne

Rue St-Jean prolongée - BALMA

C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Bulletin nº 119 d'Août 1970 -

1970 - 27

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

- Tordeuse Orientale du pêcher :

L'activité de cet insecte est particulièrement vive cette année et sa multiplication est favorisée par le climat sec et chaud. Actuellement, la ponte est journellement abondante et il y a lieu de redouter de gros dégâts sur les pêches de variétés **tardives** et sur les arbres à fruits à pépins (poires, pommes, coings) situés à proximité de plantations de pêchers contaminées.

Protection des pêches :

Effectuer un traitement soigné les 13, 14 août :

1°- sur les variétés dont la récolte commencera à partir des 20, 21 août en employant un produit à base de Mévinphos à la dose de 50 g de MA/hl. Il est à nouveau rappelé qu'il est interdit d'utiliser cette substance à moins de 7 jours du début de la récolte.

2°- sur toutes les autres variétés plus tardives dont la récolte commencera au plus tôt à partir du 30 août en employant l'un des produits homologués contre la Tordeuse Orientale autre que le Mévinphos.

Protection des fruits à pépins (poires, pommes, coings) :

Le passage de la Tordeuse Orientale, des vergers de fruits à noyau vers les vergers de fruits à pépins, est commencé et l'on peut déjà trouver sur des fruits de ces derniers quelques oeufs dans les situations les plus favorables à cet insecte (voir le bulletin nº 116).

En conséquence, mais seulement dans les vergers, ou partie de vergers, susceptibles d'être attaqués par la Tordeuse Orientale, il est nécessaire d'envisager un traitement à mettre en place à partir du 17 août en employant un produit pesticide efficace à la dose nécessaire. Respecter scrupuleusement la législation concernant les limites d'emploi des produits.

VIGNE

- Black-rot :

Nous rappelons que ce champignon peut attaquer les grappes jusqu'à la veille des vendanges. En conséquence, dans les "foyers" de cette maladie (en particulier dans l'Aveyron, les Hautes-Pyrénées, l'ouest du Gers, quelques secteurs du Tarn et du Lot) il est prudent de poursuivre la protection en employant un fongicide persistant. Effectuer l'application à l'annonce d'une perturbation.

INFORMATIONS

- Araignées jaunes (Eotetranychus carpini) :

On observe actuellement une recrudescence d'activité de cet acarien dans certaines vignes. Celà se traduit par des décolorations du limbe en jaune (cépages blancs) ou en rouge (cépages rouges), alors que les nervures restent vertes. Au terme des dégâts un grillage des feuilles attaquées intervient. Celui-ci commence par leur partie centrale à l'inverse des phénomènes de carence (bore ou potasse) ou

.../...

bien des dommages imputables aux cicadelles (Empoasca flavescens).

Dans les vignes attaquées par l'araignée jaune, intervenir avec un acaricide d'été. Une vigne étant rarement envahie dans son entier, ne traiter que la partie où les symptômes sont visibles. De la sorte, on évitera, sur la partie saine, un traitement inutile et l'on y respectera la faune auxiliaire.

- Pourriture grise des raisins (Botrytis cinerea) :

Dans quelques secteurs viticoles de la Circonscription : sud-ouest du Gers, nord des Hautes-Pyrénées, des chutes de pluies assez importantes se sont produites les 28, 29, 31 juillet. Dans d'autres secteurs, de fortes précipitations ont été constatées les 3 et 4 août (Lot, nord-ouest du Tarn-et-Garonne, en particulier).

Dans ces régions, surveiller attentivement les cépages sensibles à la pourriture grise et intervenir si une période pluvieuse est annoncée en employant l'un des produits figurant sur l'Edition spéciale, à la rubrique "Pourriture grise" :

. Bénomyl, Captafol (raisin de table), Captane, Dichlofluanide, Folpel (pulvérisation et poudrage), Thirame, association de Dichlofluanide et de Cuivre.

/ARBRES FRUITIERS/

- Zeuzère du poirier et du pommier :

Dans les vergers où cet insecte est observé, appliquer sans attendre un traitement avec un produit à base de Mévinphos à la dose de 50 g de MA/hl.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Teigne du poireau :

L'activité de cet insecte demeure vive. Effectuer un traitement dès réception avec l'un des produits cités dans le bulletin du 8 mai 1970, en s'efforçant de bien mouiller le coeur des plantes.

- Melon :

Dans les cultures tardives, effectuer un traitement mixte comprenant du Manèbe et un anti-oïdium si une période pluvieuse est annoncée.

BALMA, le 10 août 1970.-

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT.-

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES"

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-